

PLAN
REGLEMENTAIRE
B24 modifié
Secteurs et éléments à protéger
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
SAMER

BOULOGNE-SUR-MER Développement de l'urbanisme CÔTE D'OPALE
ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019



Information :
En plus des dispositions représentées au plan réglementaire B, il est nécessaire de consulter les plans réglementaires A et C.
Le détail des bâtiments d'origine agricole est présenté en Annexe 2 du Règlement du PLUI.

Légende

- Monument historique (inscrit et classé) et périmètre de protection
- Éléments à protéger du patrimoine bâti (art. L 151-19 du CU)**
 - Maison de ville
 - Bâtiment d'origine agricole
 - Manoir et Maison forte
 - Moulin, Patrimoine lié à l'eau, Bâtiment industriel
 - Patrimoine républicain
 - Patrimoine religieux
 - Petit patrimoine
- Éléments à protéger du patrimoine naturel (art. L151-23 du CU et L151-19 du CU)**
 - Haie à protéger, à maintenir, à créer ou à recréer
 - Sentier
 - Alignement d'arbres
 - Cours d'eau et ripisylve
 - Cœur de biodiversité hydrographique
 - Mare
 - Bande boisée
 - Cœur de biodiversité (Forestier, Humide, Pelousaire)
 - Corridor Ecologique
 - Espace boisé classé
 - Espace vert à protéger
- HABILLAGE CADASTRE / FOND DE PLAN**
 - Route départementale et Voirie
 - Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
 - Surface en eau
 - Bâtiment
 - Parcelle
 - Cimetière
 - Equipement sportif
 - OAP Cadre de Vie
 - Limite de communes
 - Limite intercommunale
 - Emplacement réservé du Projet routier et des mesures compensatoires
 - Haies à transplanter
 - Lieux de transplantation des haies

MESURES COMPENSATOIRES

- A1 Création de prairies humides
- A2-A7 Pastoralisme et mise en place d'un pré-verger
- A3a Création de saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix (F9.2)
- A3b Création de forêts riveraines et galeries avec dominance d'Alnus, Populus ou Salix (G1.1)
- A3c Création de forêt riveraines mixtes des plaines inondables et forêts de galeries mixtes (G1.2)
- A4 Plantations de feuillus caducifoliés mésophiles
- Mesure d'accompagnement
- Forêt de saule
- Création de mares

